

4 \$

Revue fondée en 1986



Okami

J o u r n a l d e l a S o c i é t é d ' h i s t o i r e d ' O k a

Volume XVI

Numéro 2

Automne 2001

DANS CE NUMÉRO : DOSSIER AMÉRINDIEN



En souvenir du Camp Notre-Dame

Société d'histoire d'Oka

183, rue des Anges
Oka, Qc J0N 1E0

Conseil d'administration

Présidente

Réjeanne Cyr-Bernard
405, rang Ste-Germaine
Oka, Qc J0N 1E0
(450) 479-8556

Vice-président

Marc Bérubé
504, rang l'Annonciation
Oka, Qc J0N 1E0
(450) 479-6114

Secrétaire

Romain Proulx
45, rue Des Cèdres
Oka, Qc J0N 1E0
(450) 479-8487

Administrateurs

Pierre Bernard
405, rang Ste-Germaine
Oka, Qc J0N 1E0
(450) 479-8556

Fleurette Maisonneuve-Fontaine
130, rue Lucia
Saint-Jérôme, Qc J7Z 5T5
(450) 565-6138

Jean-Paul Ladouceur
348, 21^e avenue
Deux-Montagnes, Qc J7R 4H1
(450) 472-1418

Rosemarie Bélisle
460, rang l'Annonciation
Oka, Qc J0N 1E0
(450) 479-6686

Rédaction

Réjeanne Cyr-Bernard
Louis-Marie Turcotte o.c.s.o.
Marc Bérubé
Rosemarie Bélisle

Éditique

Télé-Bureau
1615, rang du Domaine
Saint-Joseph-du-Lac, Qc J0N 1M0

Impression numérique

Copixpress de Laval
2285, boul. Le Corbusier
Laval (Québec)

Okami

paraît trois fois l'an et est tiré à 150 exemplaires

ISSN 0835-5770

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Le contenu de cette publication peut être reproduit
avec mention de la source. Les textes n'engagent
que la responsabilité de l'auteur.

La Société d'histoire d'Oka est membre de la
Fédération des Sociétés d'histoire du Québec

Sommaire

Mot de la présidente

Réjeanne Cyr-Bernard 3

Incendie au Camp Notre Dame

Réjeanne Cyr-Bernard 4

Voyage à Deerfield

Rosemarie Bélisle 6

La cloche Raizenne

Pierre Bernard 10

Le passé au présent : La Grande Paix de Montréal

Le Roy Bacqueville de la Potherie (1722) 12

Tombée de la dernière pluie : la question amérindienne

Rosemarie Bélisle 14

Un accord historique

Analyse du projet de loi sur le gouvernement de Kanesatake 20

Kanesatake : Une autre histoire

Passage tiré de *At the Wood's Edge* 24

Généalogie autochtone

Pierre Bernard 26

Nouvelles brèves

Rosemarie Belisle 28

Photo de la page couverture :

Jeunes campeurs aux beaux jours du Camp Notre-Dame,
en compagnie du frère André Pelletier

Fonds Mont La Mennais

Mot de la présidente

Pour ce numéro d'Okami, nous nous sommes laissé guider par l'actualité.



D'abord, il y a eu le triste incendie du Camp Notre-Dame, survenu au mois de mai, qui nous a donné envie de rappeler les beaux jours de ce camp où un grand nombre de jeunes d'ici et des environs ont passé leurs étés.

Puis il y a eu cet été le tricentenaire de la Grande Paix de Montréal, ce traité signé en 1701 par lequel la Nouvelle-France convenait d'une paix durable avec toutes les nations amérindiennes du continent, vivant à l'est du Mississipi. Or, le Conseil de bande de Kanesatake signait cette année avec le gouvernement fédéral une entente presque aussi historique lui reconnaissant une assise territoriale et des pouvoirs d'auto-détermination.

Nous avons pensé profiter de cette heureuse coïncidence pour présenter dans nos pages un dossier autochtone et rappeler les faits marquants de l'histoire amérindienne à Oka/Kanesatake.

Enfin, une nouvelle chronique fait son apparition dans les pages d'Okami. Sous la rubrique *Kanesatake : une autre histoire*, nous publierons désormais des textes qui présentent l'histoire d'ici du point de vue amérindien.

Cet été, les membres du Conseil ont profité du beau temps pour se balader un peu et raconteront qui son voyage à Deerfield, qui son voyage à Rivière-du-Loup, et les liens qu'il est possible de faire entre Oka et ces destinations.

Bonne lecture!

Réjeanne Cyr-Bernard

Présidente

Incendie au Camp Notre-Dame

Réjeanne Cyr

Mardi 1^{er} mai dernier, le Camp Notre-Dame à Oka est détruit par les flammes. Vers 11 h 30, une épaisse colonne de fumée monte au-dessus des arbres. Les pompiers d'Oka sont rapidement alertés. On appelle en renfort les pompiers de St-Placide et de St-Joseph-du-lac.

Rapidement le feu consume le dortoir et se répand dans la clairière. Il atteint deux autres bâtiments. On craint pour les arbres avoisinants. Heureusement, un vent favorable ramène les flammes vers le brasier.



Ruines du camp, au lendemain de l'incendie.

Ce n'est que vers 17h que les pompiers quittent les lieux ne laissant que ruines derrière eux. Les policiers du Mohawk Police of Kanasatake ont interrogé deux étudiants de l'école alternative Liberté Jeunesse concernant cet incendie.

Historique

Avec ce feu, c'est toute une page d'histoire et du patrimoine d'Oka qui s'envole en fumée.

Le Camp Notre-Dame est situé sur le site du Mont La Mennais, sur la route 344. Ce domaine est la propriété des Frères de l'Instruction chrétienne (FIC) depuis 1940. Il longe le Lac des Deux-Montagnes, en face de l'île Orité.

L'aventure du Camp Notre-Dame débute en 1942 lorsqu'une colonie de vacances, Boscoville, pour jeunes délinquants du Mont St-Antoine dans l'est de Montréal avait eu « le droit de camper sur la pointe nord-ouest de la propriété des Frères de l'Instruction chrétienne à Oka. ¹ »



Vue aérienne du Mont LaMennais

Quelques années plus tard, le frère Raoul Olivier, alors directeur de l'Académie St-Joseph de La Prairie, a des étudiants qui s'ennuyaient en ville durant les vacances d'été. Il reprend l'idée de faire une colonie de vacances à Oka. L'objectif est « la protection de nos bons jeunes qui songent à la vocation religieuse et sacerdotale ² ».

Alors, avec l'autorisation du frère Méréal Lambert, provincial, le frère Raoul commence à faire des plans pour aménager le camp. On déménage sur le site le Camp Ste-Anne, originellement situé sur l'emplacement de la maison principale, pour en faire un dortoir. On y amène aussi la chapelle style chalet suisse bâtie en 1942 à laquelle on ajoute un clocher.

L'ouverture se fait le 13 juillet 1945 avec un groupe de 35 petits campeurs. Ce sont de jeunes garçons de 8 et 9 ans provenant des écoles administrées par les FIC. « Le 22 juillet, Monsieur Hector Nadeau, p.s.s., curé d'Oka procédait à la bénédiction du Camp. ³ » Le séjour durera trois semaines.



Hector Nadeau, p.s.s.

Au fil des ans, on construit d'autres dépendances: la Kabane devenue l'Okabane, des cabines, un gymnase, des douches, des toilettes et divers autres bâtiments selon les besoins.

En 1970, le frère Léopold Sarrazin devient directeur du Camp Notre-Dame. Il lui donne une nouvelle orientation. C'est alors « ouvert aux jeunes des écoles



La petite chapelle du camp

environnantes... un camp d'une semaine autour d'une expérience chrétienne. ⁴» Dès 1974, on permet à des groupes de filles de vivre le camp. Des monitrices sont présentes dont plusieurs religieuses de différentes communautés et des mères de famille.

De plus, à cette époque, on isole la Kabane pour l'utiliser toute l'année. « À partir de ce moment-là, des groupes de toutes sortes se sont succédés au Camp Notre-Dame pour des fins de semaine de pastorale.... En 1976, on a construit une allonge à la Kabane, allonge qu'on a appelé Okami.⁵ »

Ce site a accueilli des milliers de jeunes en colonie de vacances. Depuis 1970, plus de 20 000 noms sont inscrits au livre d'or. Plusieurs directeurs s'y sont succédés : les frères Raoul Olivier, René Laframboise et Léopold Sarrazin qui est resté près de 25 ans.

Plusieurs facteurs ont causé la fin des activités. Presque chaque printemps, la crue des eaux provoquait des inondations qui endommageaient le site. La crise amérindienne de 1990 a été un événement marquant qui a fait fermer le camp pour l'été. Les années qui suivirent, la clientèle n'est pas revenue. Le changement de mentalité face à la religion a pu aussi être un facteur déterminant. Enfin, le feu a mis un terme aux espoirs de le faire revivre. On a fait démolir deux autres bâtiments vétustes. Un seul reste sur le site et sert d'entrepôt.

Depuis 1991, le site sert aussi de lieu de rassemblement pour le Pow wow organisé au début de juillet par des Amérindiens de Kanesatake.

Le Camp Notre-Dame a donc été en activité pendant près de cinquante ans. Plusieurs se rappelleront ces vacances d'été au Camp Notre-Dame: les nombreux grands jeux, les baignades, les chansons autour du feu de camp, les guimauves grillées, etc. Que de souvenirs, de rires joyeux et de bons coups ces murs auraient pu nous raconter.



Cette grange, à la pointe sud-est du terrain des F.I.C. sert désormais d'entrepôt.

Références

1. BOUCHER, Gaston, *Historique du Camp Notre-Dame*, Les frères de l'Instruction chrétienne, édition illustrée, 1996, 66 pp.
2. LACHANCE, Joseph-A. et al., *Historique de la propriété des F.I.C. 1940-1977*, Les Frères de l'Instruction chrétienne, 64 pp.
3. BOUCHER, Gaston, *Essai historique administration Alphonse Baril 1946-1955*, Les frères de l'Instruction chrétienne, 62 pp.
4. ROY, Gaston, « Les frères de l'Instruction chrétienne », *Okami*, vol. IV, no 1, 1989, 16-22.
5. Le Camp Notre-Dame, anonyme, 3 pp.
6. SARRAZIN, Léopold, *Camp Notre-Dame, vacances 1977*, *La Victoire*, jeudi 6 octobre 1977, pp. 14 et 22.
7. Le frère Félicien Charette, directeur du Mont La Mennais qui m'a reçue deux fois et m'a parlé plusieurs fois au téléphone.

¹ Historique Camp Notre-Dame, Oka, Québec, édition illustrée, p. 7.

² Idem

³ Texte de 3 pages intitulé Le Camp Notre-Dame, anonyme, p. 1.

⁴ Idem, p. 2.

⁵ Idem, p. 3. Le nom Okami est aussi le nom de cette revue.



Voyage à Deerfield

Rosemarie Bélisle

La Société d'histoire d'Oka espère pouvoir bientôt offrir à ses membres des activités à caractère historique et culturel et notamment des excursions vers des destinations ayant rapport avec notre histoire. C'est avec ce projet en tête qu'un petit groupe de membres est allé récemment faire un tour de reconnaissance à Deerfield¹.

Deerfield est ce petit village du Massachusetts où, lors d'un raid franco-iroquois mené en 1704, une centaine d'habitants ont été faits captifs et emmenés au Canada. Parmi eux se trouvaient Josiah Rising (9 ans) et Abigail Nims (4 ans) qui ont été confiés à des familles iroquoises de la mission de la Montagne, ont grandi au Sault-au-Récollet, s'y sont mariés et, suivant la mission lors de son déménagement au Lac des Deux-Montagnes, sont venus s'établir sur une terre cédée par les Sulpiciens et sont devenus (par baptême et par francisation de leur nom) nos ancêtres Ignace Raizenne et sa femme Elizabeth.

Deerfield existe toujours. Et si South Deerfield, située sur l'autoroute 91, est aujourd'hui une municipalité moderne, Historic Deerfield par contre, est un petit bijou de conservation amoureuse du patrimoine ancien. Le long d'une rue bordée d'arbres majestueux,

« Moi, c'est l'immensité des arbres qui m'a frappé : le sycomore de 400 ans et le pommier au tronc creux dans lequel j'ai pu entrer tout entier. »

Pierre Bernard

simplement nommée The Street, se trouvent une soixantaine de maisons anciennes dont les deux-tiers datent d'avant 1850 et le tiers, d'avant la révolution américaine (1776). Au cœur de Historic Deerfield se trouve la Deerfield Academy, une de ces écoles privées d'esprit Dewey, typiques de la Nouvelle-Angleterre, qui utilise une bonne partie de ces maisons anciennes soit comme locaux d'enseignement ou pour y loger ses professeurs. Une quinzaine d'autres maisons appartiennent à la société d'histoire de Deerfield, organisme extrêmement dynamique qui, au fil des ans, s'est acquis une réputation de spécialiste en tout ce qui a trait à la vie d'autrefois en Nouvelle-Angleterre. Les maisons sont pour la plupart ouvertes au public et peuvent être visitées en compagnie d'un guide. Tout cela fait de Historic Deerfield un lieu paradoxal : à la fois habité et vivant, mais qui se visite tel un musée.

Nous avons établi un contact en janvier (par Internet) afin d'adhérer aux *Friends of Deerfield* et obtenir ainsi de la documentation. Or nous avons eu la surprise de recevoir un petit mot rédigé de la main du directeur de Historic Deerfield, Donald Friary, disant qu'il

« Alice Baker est encore plus intéressante que je pensais! »

Rosemarie Bélisle

souhaitait créer des liens avec des sociétés d'histoire comme la nôtre, en vue des célébrations du tricentenaire du raid en 2004. C'est ainsi que nous avons eu l'honneur et le plaisir, à notre arrivée à Deerfield, de rencontrer M. Friary à qui nous avons remis un exemplaire du livre *Histoire d'Oka des origines à l'an 2000* ainsi que deux *Okami* récents où il était justement question d'Abigail Nims² et d'Alice Baker (elle aussi de Deerfield).



Réjeanne Cyr, présidente de la Société d'histoire d'Oka, remet à Donald Friary, directeur de Historic Deerfield, un exemplaire du livre Histoire d'Oka des origines à l'an 2000.



Maison Nims vers 1910

Pour le visiteur venu d'Oka, certains lieux à Deerfield ont plus d'importance que d'autres. D'abord, il y a la maison Nims. La première maison Nims a été construite par le père d'Abigail, Godefroi de Nîmes (Godfrey Nims), huguenot français venu s'établir en Nouvelle-Angleterre, mais elle a brûlé lors du raid de 1704 et Godfrey a été tué. La maison actuelle, construite sans doute par John Nims, frère d'Abigail,

« Ils devraient nous donner plus de détails sur la construction et la restauration des maisons. Quand on a déjà rénové une maison ancienne, on est attentif à ces détails-là. »

Yvon Beaupré

sert à loger un professeur de l'Academy et n'est pas ouverte au public, mais nous avons pu la photographier afin de l'inscrire dans nos archives aux côtés d'une autre photo, datant du début du siècle, montrant l'état de la maison à l'époque où les descendants des Nims y vivaient encore.

Il y a aussi Memorial Hall, un musée dans lequel tout un étage est consacré au raid de 1704, événement tragique qui semble gravé dans la mémoire collective



Maison Nims en 2001

de Deerfield un peu comme le massacre de Lachine est gravé dans la nôtre. On y trouve notamment le seul vestige qui soit resté du village de 1704, la porte d'une maison fortifiée où certains villageois avaient trouvé refuge et qui a résisté à l'assaut, mais non sans mal, puisqu'elle porte encore la marque laissée par la hache de guerre qui l'a transpercée de part en part.

Au mur, des plaques de marbre gravées donnent le nom des villageois tués au cours du raid, et de ceux qui ont été faits captifs. Nous avons constaté avec une pointe de tristesse que le nom de Josiah Rising (notre Ignace Raizenne) ne figurait nulle part. C'est que Josiah se trouvait chez son oncle au moment de l'attaque et n'appartenait donc pas de manière directe à l'une des familles fondatrices de Deerfield. Peut-être y aurait-il lieu que la Société d'histoire d'Oka veuille à corriger cette lacune.

André de Pagès, ancien administrateur de la Société, est allé à Deerfield en 1987 et a publié dans *Okami* un texte très enthousiaste pour raconter son voyage³. Il disait notamment avoir découvert un « sapin d'Oka » qu'Alice Baker aurait rapporté d'ici et planté à Deerfield, probablement au tout début du siècle. En fait, il y a dans nos archives une photo de ce sapin prise en 1910 et qui nous vient des même descendants de la famille Nims de qui nous tenons la photo de la



Sapin d'Oka en 1910



Marc Bérubé à l'endroit où se trouvait le sapin

pour que cette maison soit transformée en musée après sa mort, créant ainsi la première maison musée de ce qui deviendrait plus tard Historic Deerfield. Nous avons dans nos archives une photo de la maison Raizenne prise par Alice Baker vers 1886 et nous

« J'ai enfin pu acheter le livre d'Alice Baker! »

Marc Bérubé

maison Nims. André de Pagès avait photographié ce sapin devenu gigantesque en 1987. Nous nous faisons donc une joie de le voir et de le photographier à notre tour. Malheureusement, le vénérable sapin d'Oka n'est plus, ayant succombé, il y a deux ans, à une violente tempête de vent. Nous avons néanmoins pris une photo du lieu où il se trouvait, et où l'on aperçoit encore la trace de ses racines à fleur de terre. Les gens de Deerfield disent vouloir en planter un autre et ont promis de nous avertir quand la chose se fera.

L'un des moments les plus marquants de notre séjour a été la visite de la Maison Frary. Cette maison a appartenu à Alice Baker qui l'a sauvée de la démolition, l'a soigneusement restaurée en 1892, y a passé de nombreux étés, y a déployé son impressionnante collection d'antiquités, notamment un innombrable service de vaisselle en étain, et a insisté

avons découvert récemment son livre *True Stories of New England Captives Carried to Canada*⁴, mais nous ne savions pas que Madame Baker était une historienne, professeure à Cambridge (Boston), une femme respectée et admirée qui « pouvait faire vivre un caillou » tellement son érudition et ses talents de conteuse étaient vifs. Une femme déterminée et libre, excentrique et fascinante. « *A formidable woman* » dit-on d'elle à Deerfield.

Nous avons découvert la maison Frary en compagnie d'un excellent guide, Kim Gregory, annonceur de radio à la retraite qui, sachant que nous nous intéressions à Madame Baker, nous a offert une visite d'une heure et demie que nous n'oublierons pas de sitôt. Voix placée, diction impeccable, conteur né, ce M. Gregory nous a tenu en haleine tout au long de la visite, racontant comment Alice Baker, venue à la hâte visiter cette maison dont on lui disait : « elle est en ruines, il faut faire quelque chose », était tout



simplement passée au travers du plancher de la cuisine tellement le bois était pourri. Mais la maison avait appartenu à ses grands-parents et elle y était venue souvent, dans l'enfance, y passer ses vacances d'été. Elle l'a donc patiemment restaurée sans regarder à la dépense. Quand on lui demandait pourquoi elle avait acheté cette maison, elle répondait : « pour la sauver de la destruction, pour offrir une maison d'été à ma mère, et pour y danser ». Car la maison Frary est attenante à Barnard Tavern, à l'étage de laquelle se trouve une grande salle de bal. Les travaux terminés, Alice Baker avait choisi, pour pendre la crémaillère, d'y organiser un grand bal costumé où tous les invités ont dû se vêtir comme à l'époque de George Washington et où, au son d'un petit orchestre de chambre perché au balcon, on a dansé le menuet et la gavotte jusqu'aux petites heures.

Quelques autres détails ont aussi retenu notre attention pendant ce court séjour à Deerfield. Dans la maison Ashley, construite vers 1730 et ayant



Photo d'Alice Baker que le guide Kim Gregory a bien voulu nous donner au terme de notre visite à la maison Frary

« Moi, je me souviens des deux cuisines de la maison Ashley : une pour la mère et une pour la fille, parce que deux femmes ne pouvaient pas partager la même cuisine. »

Réjeanne Cyr

appartenu dans les années 1750 à un pasteur cosu, on nous rappelait par le décor à saveur britannique que la région de Deerfield, arrière-pays agricole et très conservateur, n'avait pas accueilli favorablement le mouvement révolutionnaire qui allait conduire à l'indépendance des États-Unis. Au mur, se trouvait notamment le célèbre tableau de Benjamin West dépeignant la mort du général Wolfe. Il est probable que cette région du Massachusetts ait aussi fourni au Québec et au Canada un certain nombre d'immigrants loyalistes.

Un monument en pierre sur lequel était gravé un hommage aux « Deerfield Patriots » a poussé l'un de nous à s'exclamer : « Je ne savais pas qu'ils avaient aussi leurs patriotes ! » Belle leçon d'histoire... car non seulement « nos » patriotes et « les leurs » étaient-ils

issus d'un mouvement identique – désir de s'affranchir de la domination britannique et de créer un gouvernement d'esprit républicain – mais si les nôtres ont perdu, les leurs ont gagné.

Souhaitons qu'au moins en 2004, et si possible avant, nous soyons un plus grand groupe de membres de la Société d'histoire d'Oka à nous offrir le plaisir d'un voyage à Deerfield.

¹ Faisaient partie du voyage : Réjeanne Cyr, présidente de la Société d'histoire d'Oka, Marc Bérubé, vice-président, Pierre Bernard, archiviste, Rosemarie Bélisle, administratrice, et Yvon Beaupré, membre de la SHO et propriétaire actuel de la maison Raizenne.

² Voir Okami, volume XV, no 2, été/automne 2000

³ Voir Okami, volume II, no 3, septembre 1987

⁴ Voir l'article à ce sujet dans Okami, volume XVI, no 1, printemps 2001

Cloche Raizenne

Pierre Bernard

Au cours de mes lectures dans les documents de la Société d'histoire d'Oka, Cahiers d'Urgel Lafontaine, Notes historiques sur la famille Raizenne recueillies par son Exc Mgr Guillaume Forbes Archevêque d'Ottawa¹, le texte sur Tante Éveline, deux courts textes qui nous orientent sur la cloche Raizenne.

**Cahier d'Urgel Lafontaine numéro 15,
page 209-210**

... Le père allait ensuite au travail avec ses domestiques, et la mère s'occupait de l'éducation de ses enfants, qui furent au nombre de dix, deux fils et huit filles. Le son de la cloche marquait le temps des classes, celui du silence et celui des récréations.

La maison de Jean-Baptiste Jérôme Raizenne une école de piété et de vertu.



Société d'histoire d'Oka, Pierre Bernard, 1997-06-08.

École Dagenais coin des rangs Ste-Philomène et Ste-Germaine la veille de sa démolition.



Société d'histoire d'Oka, Pierre Bernard, 2001-06-26.

*Cloche de la Première Mission d'Oka, exposée
au musée des cloches de Rivière-du-Loup.*

Dans un des Cahiers d'Urgel Lafontaine, M. Lafontaine cite M. Abraham Dikers (Dicaire) : La cloche qui a été installée sur le couvent (La Mairie en 2001) des soeurs de la Congrégation Notre-Dame en 1886, proviendrait de l'école de l'Anse (École Dagenais) gérée par Les Petites Filles de Saint-Joseph qui a été démolie le 9 juin 1997.

Avant d'être sur cette école, elle était sur la maison Raizenne.



Collection Société d'histoire d'Oka, Fonds René Marinier p.s.s.
Photo Alice Baker

Maison de la Ferme Raizenne. Sur le toit de gauche nous voyons le clocheton.

Tante Éveline n'est plus²

Elle (Tante Éveline) était la fille de feu Athanase Legault, garde forestier des Sulpiciens et de feu Dame Perpétue Vallière Legault. Elle était née à Oka dans l'Anse à l'endroit exact où était sise l'école (Sur la même ferme, mais dans une maison située à environ deux km à l'intérieur de la terre. Cette maison et ce bâtiment existent encore aujourd'hui.) dirigée par Les Petites Filles de St-Joseph et la chapelle aux deux extrémités de la résidence de ses parents.

Les cloches qui réhaussent (sic) la Mairie (ancien Couvent Notre-Dame du Lac des Soeurs de la C.N.D.) étaient les cloches de cette chapelle (école).

Si cette cloche était sur la maison Raizenne, d'où provenait-elle ?

Est-ce la cloche qui proviendrait de la chapelle de la première mission qui était au bout de la rue St-Sulpice à l'ouest du ruisseau connu dans les années 1960 sous le nom de Ruisseau du Baronnet, ruisseau qui provient de la Ferme Raizenne?

D'ailleurs, il y eut, vers 1876, des fouilles archéologiques à cet endroit. Une croix fut érigée pour indiquer l'emplacement de la première mission.

Si c'est bien cette cloche, ne serait-elle pas la cloche qui proviendrait de la Mission du Sault-au-Récollet et qui a déménagé en même temps que la mission?

Nous sommes allés, l'été dernier, voir la cloche au Musée des cloches de Rivière-du-Loup. Nous en avons rapporté des photos et quelques détails qui nous ont mis sur la piste.

Ces suppositions nous amènent à recourir à vos souvenirs. Si vous avez des détails ou des photos de cette cloche ou des endroits où elle fut installée, nous désirons vous rencontrer pour essayer d'éclaircir cette énigme.



Collection Société d'histoire d'Oka, Fonds René Marinier p.s.s.

Croix marquant l'emplacement de la Première Mission ainsi que de la première ferme de St-Sulpice.

¹ SR. St-Jean L'évangéliste, Déc 1932.

² Texte signé : La Société d'Histoire d'Oka Inc.

Le passé au présent

Sous cette rubrique, *Okami* publiera occasionnellement des textes d'historiens ou de chroniqueurs d'hier offrant un autre point de vue sur notre histoire.

La Grande Paix de Montréal racontée par un témoin oculaire

On a célébré cette année le 300^e anniversaire de la Grande Paix de Montréal, ce grand congrès ayant réuni à Montréal, en août 1701, les délégués d'une quarantaine de Premières Nations venues conclure un vaste accord de paix. Tous les délégués amérindiens qui assistaient à ce congrès ont pris la parole, à tour de rôle, pour signifier leur volonté de conclure cette paix alors souhaitée par tous. Nous avons retenu pour cet extrait les interventions du représentant du Sault Saint-Louis (aujourd'hui Kahnawake) et de la mission de la Montagne (qui au terme de deux déménagements, deviendra Kanesatake). Le texte est de **Le Roy Bacqueville de la Potherie**, premier historien de la Nouvelle-France, et est tiré de *Histoire de l'Amérique septentrionale*, publié à Paris en 1722.

On destina le 4 Août, pour la conclusion de la Paix. Ce fut dans une belle plaine hors de la Ville, où l'on avoit fait une enceinte de branches d'arbres de cent vingt-huit pieds de long sur soixante & douze de large, avec une allée tout autour de dix pieds. Il y avoit une Salle couverte de feuilles [...] qui regardoit en face toute la Place.

Plus de mille Sauvages s'assemblèrent avec tous les Députés. Chaque Nation s'étoit mise à part pour un grand ordre, & les Soldats environnoient le Camp. Tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité & de Dames, ne manquèrent pas de se rendre dans cette salle. On avoit dressé de petites fourches de bois à l'entrée, sur lesquelles on avoit mis une tringle où étoient suspendus trente & un colliers de porcelaine, pour autant de Nations.

Le Chevalier de Callieres fit l'ouverture [...] Il leur témoigna la joye qu'il avoit eue de leur arrivée ; Il ôta la hache à tous, faisant une profonde fosse, afin que personne ne rehaussât la hache; que s'il arrivoit quelque désordre, l'offensé s'adressât à lui, qu'il feroit faire satisfaction; que si l'offensé étoit



Détail d'un dessin de Francis Back publié dans *La Grande Paix*, Alain Beaulieu et Roland Viau, Éditions Libre Expression, 2001.

désobéissant et irraisonnable, il se mettrait avec l'offensé pour mettre l'agresseur à la raison.

Lors qu'il eut expliqué ses sentiments, par la lecture qu'il fit d'un papier, le Père Bigot qui en avoit une copie en expliqua le contenu mot à mot aux Abenaguis et aux Algonkins, le Père Garnier aux Hurons, le Père Anjalran aux Outaouaks, Peraut aux Illinois & Miamis, & le Père Bruyas aux Iroquois, qui tous firent les cris de consentement de *Niotien*, & afin que ce que l'on venait de leur dire fut une loi inviolable, on distribua ces trente-un Colliers aux Chefs de chaque Nation. Nos Alliez parlèrent ensuite...

Laigle parla en ces termes, au nom de nos Iroquois du Sault saint Louis.

Onontio notre Père, tu as sans doute de la joye de voir aujourd'hui tous tes enfans rassembles ici sur ta natte. Tu

dois croire que, comme nous avons le bonheur d'être de ce nombre, nous la partageons avec toi.

La promptitude avec laquelle tant de Nations différentes sont parties des extrémités de ce vaste païs, le courage & la confiance qu'ils ont fait paroître

à surmonter la longueur, les fatigues & les risques du chemin pour venir entendre ta voix, marquent assez la disposition où ils sont de la suivre fidèlement. Toutes tes vuës sont si droites & si raisonnables, qu'il faudrait n'être pas homme pour refuser de s'y soumettre. [...]

Tu dois donc croire que la diversité de tant de langues qu'ils parlent, non plus que leurs intérêts & leurs ressentiments particuliers, ne sera nullement un obstacle à la bonne intelligence dans laquelle tu leur ordonne de vivre ensemble à l'avenir. Ils ne feront désormais d'attention qu'au désir que tu as de les rendre heureux, en arrêtant les suites funestes de la guerre, par la Paix que tu viens d'établir parmi eux.

Pour nous qui avons l'avantage de connoître plus particulièrement, & de plus près qu'eux les véritables sentiments de ton cœur, nous jettons volontiers sur ta parole la hache, que nous n'avons prise que par ton ordre, et nous mettons à l'Arbre de la Paix que tu as dressé de si fortes & de si profondes racines, que n'y les vents, n'y les orages, n'y aucun autre accident ne pourra le renverser. Ce sont là les sentiments de ton fils l'Iroquois du Sault saint Louis.

Tsahouanhos, Orateur des Iroquois de la montagne de Montréal, ne fit pas moins paroître d'attachement à nos intérêts que leurs voisins. Voici de quelle manière il parla :

Tu as assemblé toute la Terre ici pour faire un grand amas de haches. Pour moi, je n'y en jette point : Il se tût un moment. Vous robes noires, se tournant du côté du Chevallier de Bellomont qui les gouverne & de Mr. de saint Sulpice, vous savez que je n'en ai point d'autre que celle de mon Père. Comme il nous porte dans son sein, je lui rends la mienne & je retire en même temps ma main, puisqu'il jette sa hache. Au reste, je me conjoûis avec toutes les Nations de ce qu'ils ont jetté la leur...



Une captive heureuse chez les Iroquois

Depuis quelques numéros, il est question dans Okami du raid que les Canadiens de Nouvelle-France et leurs alliés Amérindiens ont mené sur le village de Deerfield en 1704, où ils ont faits de nombreux captifs. Nous proposons notamment, dans le dernier numéro, la lecture d'un livre d'Alice Baker qui traite du sort fait à certains de ces captifs, un livre fort intéressant du reste, mais qui n'existe qu'en anglais. Or, pour ceux que cette question intéresse, voici un ouvrage traduit en français, écrit par John Demos, historien américain, qui raconte l'histoire de Eunice Williams, fille du pasteur John Williams, enlevée à Deerfield lors du raid de 1704, et qui, en dépit des démarches nombreuses de sa famille pour obtenir son retour, choisira de rester chez ses ravisseurs et d'épouser un Iroquois du Sault Saint-Louis (on dirait aujourd'hui, un Mohawk de Kahnawake).

Comme tous les bons historiens, John Demos est un excellent conteur. Son livre, tout en reposant sur des données historiques très rigoureuses, se lit à la fois comme un roman et un bon polar. La traduction a été supervisée par Denis Delâge, grand spécialiste québécois des questions amérindiennes. Une bonne lecture pour s'instruire tout en se divertissant.

John Demos, *Une captive heureuse chez les Iroquois*, traduction française de *The Unredeemed Captive* (1994), Les Presses de l'Université Laval/L'Harmattan, 1999



Tombée de la dernière pluie

Rosemarie Bélisle

L'auteure vit à Oka depuis quelques années et découvre peu à peu l'histoire de la région. Elle veut dans cette chronique nous faire partager les joies que lui procure cette découverte.

La question amérindienne : **parcours du combattant**

« M'entends-tu? Me vois-tu?
Est-ce que j'existe pour toi? »
Paroles d'une chanson de Richard Séguin

Je ne savais rien.

Mon premier contact avec l'histoire d'Oka s'est produit l'an dernier quand j'ai entrepris de reconstituer l'histoire de ma maison pour la raconter dans une page du livre *Histoire d'Oka des origines à l'an 2000* que la municipalité se proposait de publier. J'ai alors découvert que ma maison avait été construite en 1875, j'ai lu avec intérêt le savoureux texte notarié par lequel « Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice » vendaient la terre à un agriculteur de Saint-Joseph-du-Lac à condition d'y « construire...dans un an de ce jour, une maison... », et en remontant la chaîne de titres, j'ai fait connaissance avec les propriétaires successifs qui chacun, ont laissé leur marque sur cette petite maison pétrie d'histoire.

En décembre, le livre est paru. J'ai reçu mon exemplaire que j'ai feuilleté lentement. Quelle belle initiative, me suis-je dit, quel beau geste rassembleur que de donner ainsi la parole aux familles et aux commerçants, et quelle belle présentation que ce livre richement illustré et bien relié.

Quelques jours plus tard, je soupais avec un groupe d'amis à La Petite Maison d'Oka. Tout à coup, un moment de silence à notre table a fait que j'ai entendu un bout de conversation à la table voisine. Il y avait là quatre jeunes Mohawks et l'un d'eux disait : « Il fallait payer cher pour avoir une page dans ce livre-là, personne avait les moyens de se payer ça... » C'est tout ce que j'ai entendu, mais ça m'a fait réfléchir.

En rentrant à la maison, j'ai ressorti le livre et je l'ai feuilleté de nouveau. C'est alors seulement que j'ai remarqué qu'aucune des grandes familles Mohawks dont nous connaissons bien les noms n'étaient présentes dans ses pages. Pas de Gabriel, pas de Simon, pas de Nicholas, pas d'Étienne, pour ne nommer que ceux-là. Et si j'en jugeais par la remarque entendue au restaurant, certains regrettaient qu'on ait publié une histoire d'Oka des origines à nos jours sans qu'ils y figurent. Ça m'a brisé le cœur.

J'ai regardé mon livre d'un autre œil. Cette fois, je me suis mise à le lire et j'ai bien vu, dans les vingt quelque premières pages consacrées à la mission sulpicienne, une note en marge du texte qui recommandait à ceux qui voudraient se renseigner sur la question des revendications amérindiennes de lire la thèse de Claude Pariseau intitulée *Les troubles de 1860-1880 à Oka : choc de deux cultures*. C'était en plein la période où ma maison a été construite! Que s'était-il donc passé à cette époque? Je n'en savais rien, je n'en avais jamais entendu parler.

On recommandait aussi, dans la même note marginale, la lecture du livre de Gilles Boileau, *Le Silence des Messieurs : Oka, terre indienne*. Le lecteur qui se met en frais de suivre cette recommandation a intérêt à se lever de bonne heure. Pour le livre de Gilles Boileau, passe encore. Il est épuisé, mais on peut l'emprunter à la bibliothèque ou à la Société d'histoire d'Oka, à condition d'être membre. Mais la thèse de Pariseau est une thèse, justement, c'est-à-dire un gros



paquet de feuilles dactylographiées, plus ou moins contenu dans une reliure de carton. C'est difficile à trouver, ça se tient mal pendant la lecture, et il faut être bilingue car le texte français est émaillé de citations en anglais. Décidément, la tâche du pauvre bougre qui souhaite se renseigner sur la question amérindienne à Oka n'est pas tellement facilitée.

Qu'à cela ne tienne! J'ai trouvé les deux ouvrages et j'ai entrepris de les lire. J'en suis restée bouche bée. Notre histoire est semée de cruautés, de violences et de tragédies dont on nous parle peu. On devrait mieux nous renseigner.

Les débuts

Je me permets de rappeler les faits à ceux qui, comme moi, tombent de la dernière pluie. Une première mission sulpicienne a été créée à Montréal, vers 1680, au pied de la montagne, sur le terrain actuel du Collège de Montréal, rue Sherbrooke entre Guy et Atwater. Deux tours de pierre marquent encore l'emplacement de nos jours. Les Sulpiciens y accueillirent un groupe d'Amérindiens, majoritairement Iroquois, qui avait demandé à quitter la mission jésuite de Sault-Saint-Louis, aujourd'hui Kahnawake. Entre 1701 et 1704, cette mission, qu'on nommait la Montagne, se déplace et va s'installer au Sault-au-Récollet, sur les bords de la Rivière-des-Prairies, près de l'actuel pont Papineau-Leblanc. En 1721, les Sulpiciens veulent de nouveau déplacer la mission pour l'implanter cette fois au Lac des Deux-Montagnes. Les Amérindiens résistent à ce nouveau déménagement et, pour les convaincre, les Sulpiciens promettent que ce sera la dernière fois.

Le déménagement a lieu et deux villages sont créés, l'un à l'est de l'église, pour les Algonquins et l'autre, à l'ouest, pour les Iroquois. Pendant nombre d'années, les choses se passent bien. Mais la colonie subit des transformations majeures : la Conquête, la mise en place d'une administration britannique, l'arrivée de colons anglophones et protestants, la modification aussi des fondements de l'économie. Peu à peu, l'économie qui reposait sur le commerce des fourrures, se réoriente vers le commerce du bois. Les

Amérindiens, habiles commerçants, chercheront les moyens de s'inscrire dans cette nouvelle économie. À la mission sulpicienne toutefois, ils ne sont pas libres de faire ce qu'ils veulent.

À la lecture de Pariseau, surtout, on comprend qu'une seigneurie est une sorte de grande entreprise à vocation agricole qui fonctionne selon des règles précises qu'il faut connaître et respecter pour que le tout soit rentable et assure la subsistance et si possible la prospérité de tous. À la Seigneurie des Deux-Montagnes, cependant, on court deux lièvres. On veut tout à la fois exploiter une Seigneurie prospère et gérer une mission dans le but de « civiliser » les Indiens. On veut bien initier les Indiens aux méthodes d'agriculture des Blancs, mais de là à leur confier les mêmes responsabilités qu'un censitaire, il n'en est pas question, car les Indiens ne connaissent pas les règles du jeu et n'ont pas, comme les Canadiens d'origine européenne, la notion de la propriété privée. Il règne donc à la Seigneurie des Deux-Montagnes un double système qui accorde aux censitaires blancs de grandes terres agricoles dont ils peuvent vendre les produits comme bon leur semble, après acquittement des droits et obligations dus au Seigneur, tandis que les Indiens ont de toutes petites terres qui ne doivent servir qu'à leur subsistance et dont ils ne peuvent vendre les produits sous aucun prétexte.

Pendant longtemps, ce système fonctionnera harmonieusement, malgré le déséquilibre. Mais survient la Conquête et le climat se transforme. Les Iroquois, société de tradition guerrière, admirent la force. Frontenac, pendant les longues années de son règne comme gouverneur de la Nouvelle-France, le comprenait très bien et faisait régulièrement étalage de la force militaire française, même lorsque celle-ci était en réalité quasi inexistante, à seule fin d'inspirer le respect aux Iroquois et de leur faire garder la paix. Après la Conquête, la Nouvelle-France, vaincue, a perdu son prestige et les Iroquois sont bien tentés de se ranger du côté du plus fort, d'autant plus que les Mohawks ont une longue tradition d'alliance avec l'Angleterre, ayant été depuis les débuts de la colonie les principaux intermédiaires des Anglais d'Albany dans le commerce des fourrures.

Premières revendications

Dès 1763, les droits de propriété des communautés religieuses sont contestés. « [L]es communautés de prêtres « réguliers » n'obtiennent que la permission de tout vendre et de retourner en France avec les biens qu'ils décident de transporter. Les Récollets, les Jésuites, dont la communauté sera elle-même dissoute par le Pape en 1773, et les Sulpiciens tombent dans cette catégorie.¹ » Mais les gouverneurs anglais n'appliquent pas cette décision, ce qui fait bien des mécontents et donne lieu à un certain nombre de contestations. En 1781, les Indiens d'Oka se joignent aux contestataires et font une première revendication. Plusieurs chefs Indiens rencontrent le colonel Campbell. Ils revendiquent leurs droits au territoire de la Seigneurie des Deux-Montagnes et présentent comme titre de propriété un collier de perles de nacre : le wampum aux deux chiens. Quelque temps plus tard, le colonel leur rend le collier en disant qu'il n'a aucune valeur. La même année, malgré l'édit de 1763, les riches et influents Sulpiciens, ayant sans doute habilement manœuvré auprès des autorités coloniales, se font confirmer dans tous leurs droits de propriété tant à Montréal qu'au Lac des Deux-Montagnes.

En 1788, les Indiens reviennent à la charge. Ils adressent cette fois une harangue à Sir John Johnson, directeur des Affaires indiennes. Ils rappellent qu'on leur avait promis des terres bien à eux s'ils acceptaient de venir s'établir au Lac et ils présentent à nouveau le wampum aux deux chiens disant que pour eux, comme pour leurs ancêtres, il s'agit là d'une preuve de propriété valable. L'année suivante, le gouverneur fait savoir aux Indiens qu'ils n'ont rien à espérer au sujet des terres de la Seigneurie, mais leur propose un vaste territoire sur le lac Saint-François, attendant au territoire iroquois d'Akwesasne. Les Indiens refusent carrément. En 1794, toutefois, ils reviennent sur leur décision et se disent prêts à renoncer à leurs prétentions sur la Seigneurie en échange des terres au lac Saint-François qu'ils regrettent aujourd'hui d'avoir refusées. Mais les années ont passé, ces terres ont été concédées. Il est maintenant trop tard.

Au fil des ans, il faut le dire, les conditions de vie des Indiens se sont dégradées. Dans les premiers temps de la Seigneurie, les Indiens conservaient un mode de vie assez proche de leur mode de vie traditionnel : agriculture de subsistance l'été et départ pour la chasse l'hiver avec possibilité de se constituer un revenu au retour par la vente des fourrures. Mais le développement de la Seigneurie fait que les territoires de chasse disparaissent peu à peu, et le commerce du bois est en passe de devenir plus rentable que celui des fourrures. Les Amérindiens, habitués de participer aux activités économiques de la colonie, veulent prendre part à ce lucratif commerce du bois. Mais les Sulpiciens ne l'entendent pas de la même

S'amorce alors une interminable querelle sur la question de couper du bois sur les terres de la Seigneurie

oreille. C'est alors que tout se gâte et que s'amorce une interminable querelle sur la question du droit de couper du bois sur les terres de la Seigneurie.

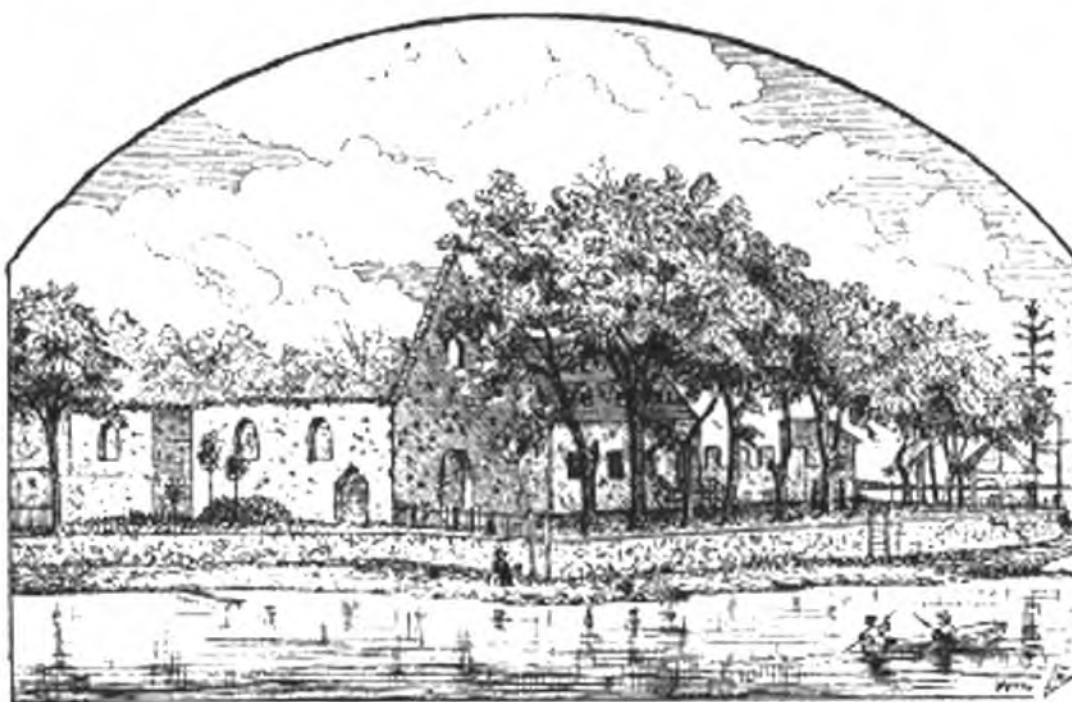
Un siècle de délire

Nous n'entrerons pas dans le détail, ce serait trop long. Qu'il suffise de dire pour résumer que tout au long du 19^e siècle, un véritable délire s'est emparé de tous les habitants de la Seigneurie, un délire auquel nul n'a échappé, ni les Sulpiciens, ni les Indiens, ni les colons blancs catholiques, ni les protestants de Montréal et de la région des Basses-Laurentides qui ont voulu prendre la défense des Indiens, personne!

Donnons tout de même quelques détails. Les Indiens coupent du bois, on le leur confisque car le bois n'appartient qu'aux Sulpiciens et ne peut être vendu que par eux. Ils en coupent encore, on les traîne devant les tribunaux où ils sont condamnés à payer une amende ou à faire un peu de prison. Le nombre de procès intentés contre eux dans ce genre de situation est effarant. En 1838, le gouverneur Colborne demande aux Sulpiciens de donner aux Indiens des

terres plus grandes. Les Sulpiciens refusent. Mais en 1839, ils proposent une nouvelle entente : « Les Indiens recevraient du Séminaire « jouissance » de nouvelles terres, avec tout le bois qui y serait. Ils auraient l'autorisation de vendre ce bois à qui bon leur semblerait. Cependant par cette entente, ils

aucun revenu et sont maintenus dans un état de pauvreté et de dépendance absolues. Plus ils se plaignent, plus les Sulpiciens durcissent leurs positions. En 1851, Monseigneur Bourget s'en mêle et frappe d'excommunication onze Iroquois et quatre Algonquins « pour avoir manqué de respect envers leurs prêtres »!



Ruines de l'église après l'incendie. Ce dessin à l'encre est tiré de *The Life of Rev. Amand Parent*, la biographie, parue en 1887, du premier Canadien-français ordonné ministre méthodiste et qui a exercé son ministère pendant sept ans auprès des Mohawks de Kanesatake, de 1871 à 1878.

perdraient leur privilège d'avoir le bois gratis du domaine comme auparavant, sur simple permission du responsable de la mission.² » Les Indiens refusent et décident de s'en tenir à l'ancien système.

En 1840, le régime seigneurial devant être aboli, le droit de propriété des Sulpiciens est confirmé. Ils deviennent propriétaires de la Seigneurie en « franc-alléu roturier à jamais ». La folie se poursuit. Les Indiens coupent du bois. Les Sulpiciens intentent des procès. Les Sulpiciens obligent les Indiens à se faire cultivateurs, mais leurs terres sont trop petites et ils n'ont pas le droit d'en vendre les produits. Ils n'ont

En 1853, deux réserves sont créées et « mises de côté ». L'une de 45 750 acres dans le comté de Maniwaki, est destinée aux Algonquins, l'autre de 16 000 acres à Doncaster (près de Sainte-Agathe) aux Iroquois. En 1868, des documents officiels montrent qu'on a pensé transférer à la Couronne une partie encore inoccupée de la Seigneurie du Sault-Saint-Louis (Kahnawake) afin d'y installer les Indiens d'Oka. Mais ce projet reste lettre morte. En 1869, les Algonquins abandonnent la lutte. Ils n'en peuvent plus de tant de tracasseries et déclenchent un exode massif vers Maniwaki.

Les protestants

D'autres acteurs sont à l'œuvre dans ce scénario, bien qu'ils aient agi jusqu'à ce moment en sous-main : les protestants. Il faudra revenir sur cet aspect absolument fascinant et méconnu de notre histoire : la lutte fiévreuse des protestants pour convertir les catholiques et les arracher aux griffes de ce monstre de superstition et d'erreur qu'est à leurs yeux l'église catholique romaine. Contentons-nous de dire pour le moment qu'ils sont à l'œuvre déjà depuis plusieurs années auprès des Indiens d'Oka et que leur patient travail porte ses fruits en 1869. Le 30 mars, en effet,

Le 30 mars 1869, les Iroquois se convertissent au protestantisme.

les Iroquois se convertissent au protestantisme. Ils veulent ainsi se soustraire définitivement à l'emprise des Sulpiciens et espèrent que ces derniers, n'ayant plus de fonction évangélisatrice à remplir au Lac des Deux-Montagnes, s'en iront et leur laisseront la Seigneurie. Loin d'agir ainsi, les Sulpiciens coupent « tous les secours » et ne donnent plus de travail aux Indiens protestants, les condamnant à la misère.

En 1871, le gouvernement propose aux Indiens de les reloger à Doncaster, mais les Indiens refusent car les terres de la réserve de Doncaster sont impropres à l'agriculture. Ils veulent qu'on leur cède les terres qu'ils occupent déjà à la Seigneurie. Mais George-Étienne Cartier leur répond qu'ils faudrait alors racheter ces terres aux Sulpiciens à leur pleine valeur marchande et que cela coûterait trop cher.

En 1872, les Indiens construisent un temple protestant sur les terres de la Seigneurie. En 1875, au terme d'un enième procès, les Sulpiciens obtiennent une injonction les autorisant à faire démolir le temple. La sentence est exécutée le 7 décembre : le temple est démolé sous le regard impuissant des Indiens. La fureur s'empare alors de tous les milieux protestants du Québec qui crient à l'oppression et exigent sur tous les tons que le gouvernement intervienne pour leur garantir la liberté d'expression religieuse. Tout à coup, la cause des Indiens, la précarité de leur

situation et leur détresse pourtant bien réelle se trouvent évacuées et la situation dégénère en véritable guerre de religion entre catholiques et protestants blancs.

Tout de même, le pasteur méthodiste Borland élabore en 1875 un projet détaillé de déménagement des Indiens d'Oka dans la région de Parry Sound, en Ontario. Le gouvernement refuse cependant, car les terres visées par ce projet offrent un riche potentiel agricole et font partie du parcours éventuel d'un chemin de fer. Le rapport conclut qu'elles sont « *too good for Indians* ». Cette même année, la municipalité de l'Annonciation d'Oka est officiellement constituée et les Sulpiciens procèdent à la vente massive de terres à des colons blancs pour prouver aux Indiens qu'ils sont bel et bien propriétaires de la Seigneurie. (C'est dans ce contexte que ma maison a été construite).

En 1876, le climat est devenu invivable. Les Indiens, excédés, coupent du bois, agrandissent leurs champs, se construisent de nouvelles clôtures, brûlent celles de leurs voisins. La population blanche a peur. Les Indiens se font menaçants et, selon une pétition adressée au lieutenant-gouverneur du Québec : « se promènent, armés et en troupes un peu partout dans le village, tirant des coups de feu et proférant des injures³ ».

L'incendie

Le 25 mai 1877, un mandat d'arrestation est émis contre le grand chef et quarante Indiens pour avoir « abattu et détruit au-delà de 80 arbres et détruit plus de 13 arpents de clôture sur le domaine des Messieurs⁴ ». L'arrestation a lieu dans la nuit du 14 au 15 juin. Au procès, tous les accusés seront acquittés, la cause n'étant pas jugée vraiment criminelle. Mais au petit jour, le 15, l'église, le presbytère et tous les bâtiments des Sulpiciens flambent. Qui a mis le feu ? On ne le saura jamais. Des Indiens ont été accusés et ont fait l'objet de CINQ procès. Cette cause est l'une des plus célèbres des annales de la Justice

**Cette cause est l'une des plus célèbres
des annales de la justice canadienne.**

canadienne. Les jurys, formés de catholiques et de protestants, n'arrivent pas à s'entendre. À la fin du dernier procès, le juge, de guerre lasse, renvoie les jurés en déclarant qu'il « ne voit pas la possibilité d'obtenir un verdict unanime en cette cause⁵ ».

Dégoûtés, les Indiens ne veulent plus qu'une chose : partir. En 1881, un premier contingent de familles mohawks part pour Gibson Lake, dans la région de Muskoka, en Ontario. Il est prévu que les autres familles suivront au printemps, mais l'installation du premier groupe se fait difficilement et les autres familles renoncent au projet de partir. Les groupes protestants qui appuient les Indiens élaborent deux autres projets de déménagement que les Indiens refusent, disant qu'ils veulent rester à Oka, qu'ils ont des droits sur ces terres et qu'ils y resteront jusqu'à ce qu'on les déloge de force. Les protestants, qui désapprouvent cette décision, se désintéressent alors complètement de la cause des Indiens.

En 1905, un dernier projet est élaboré. Les Sulpiciens font à Wilfrid Laurier l'offre suivante : ils consentent à « céder au gouvernement, en pleine propriété et pour un prix nominal, la seigneurie d'Oka, moins les propriétés occupées par le Séminaire... tout le reste du bois, soit la plus grande partie, toute la commune et tout le terrain occupé par les Sauvages seraient cédés au Gouvernement. Le Séminaire ne demanderait aucun engagement du Gouvernement, dans ces circonstances, si ce n'est la reconnaissance de son titre au résidu⁶ ». Sir Wilfrid Laurier reçoit à Ottawa, quelque temps plus tard trois chefs Iroquois d'Oka. Ayant soin de ne pas leur communiquer la dernière offre du Séminaire, il apprend d'eux que les Iroquois d'Oka ont amorcé une nouvelle démarche visant à faire reconnaître leurs droits de propriété sur les terres de la seigneurie. Laurier suggère alors au Séminaire de retirer sa dernière offre pour ne pas donner aux Iroquois la conviction que la Seigneurie est bien à eux⁷. Cette dernière démarche des Iroquois, se rendra jusqu'au Roi d'Angleterre, Édouard VII, qui une fois de plus donne tort aux Indiens et confirme les Sulpiciens dans leurs droits.

La liquidation

En 1936, les Sulpiciens vendent ce qui leur reste de la Seigneurie au baron Empain, un aristocrate belge, qui crée l'Institut agricole belge au Canada. La commune, sur laquelle se trouve la célèbre pinède

La commune, sur laquelle se trouve la célèbre pinède d'Oka, passe ainsi à des intérêts privés.

d'Oka, passe ainsi à des intérêts privés. Malgré des protestations véhémentes, les Mohawks, qui perçoivent des droits de pacage sur ce pâturage communautaire depuis 1815, qui y ont planté les pins un à un et soigné la jeune forêt pendant toute une génération, de 1886 à 1910, voient partir un autre pan de ces terres auxquelles ils sont attachés depuis les premiers temps de la mission.

En 1945, les Sulpiciens cèdent au gouvernement fédéral, pour la valeur symbolique de un dollar, les terres occupées par les Indiens sur le territoire de leur ancienne seigneurie. Ces parcelles de terre, morcelées, dispersées et enclavées dans des terres détenues en propriété privée, forment désormais ce que la population locale surnomme « le damier ».

Voilà en gros, où en étaient les choses quand la « crise d'Oka » de 1990 a éclaté et voilà le terrible imbroglio que le gouvernement fédéral tente de résoudre par l'accord conclu cette année avec les Mohawks de Kanesatake.

Et dire que je ne savais rien de tout ça.

¹ Tout ce texte est inspiré de Claude Pariseau, *Les troubles de 1860 à 1880 à Oka* (2^e édition). La présente citation est tirée de la page 28. Pour ne pas alourdir inutilement, je donnerai dans la suite la page des citations les plus longues, mais tout ce qui est entre guillemets dans ce texte est tiré de cet ouvrage.

² idem, p. 33

³ idem, p. 88

⁴ idem, p. 89

⁵ idem, p. 92

⁶ idem, p. 119

⁷ idem, p. 119-120

Un accord historique

À la fin de décembre dernier, les Mohawks de Kanesatake signaient une entente avec le gouvernement fédéral leur reconnaissant une assise territoriale et des pouvoirs gouvernementaux. La population de Kanesatake, appelée à se prononcer par scrutin, n'a adopté l'entente que par une voix de majorité. Mais pour OKAMI, qui regarde les choses dans une perspective plus historique que politique, cet accord mérite d'être signalé car c'est la première fois dans l'histoire que les Mohawks de Kanesatake acceptent un projet d'entente, et la première fois aussi qu'ils obtiennent de réels pouvoirs d'auto-détermination.

Le texte qui suit est le condensé d'un document de présentation et d'analyse du projet de loi par lequel l'entente signée en décembre sera entérinée. Il s'agit, par conséquent, du point de vue du gouvernement fédéral sur la question. Le texte complet, qui fait une vingtaine de pages, de même que le texte de l'entente, sont distribués par les bureaux locaux du gouvernement fédéral et par le Conseil de bande de Kanesatake, et peuvent être consultés sur Internet.

Projet de loi S-24 : Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake

1717 à 1945

On peut faire remonter la situation foncière tout à fait unique des Mohawks de Kanesatake à la concession, par la Couronne de France, de la Seigneurie du Lac des Deux Montagnes à l'Ordre des Sulpiciens en 1717. En retour, l'Ordre devait, entre autres, établir une mission sur les terres de la Seigneurie pour servir la population indigène de la région. Les Iroquois (Mohawks) ont fait partie des habitants autochtones de cette colonie créée en 1721. Dès 1763, les archives font état de fréquents désaccords entre les Sulpiciens et les Mohawks à propos de la propriété des terres de la Seigneurie. La vente de parcelles à des intérêts privés, malgré les objections des Mohawks, allait devenir, pour ces derniers, une source de frustration permanente. Ni une loi du Bas-Canada de 1841 confirmant le titre de propriété des Sulpiciens, ni la décision du Conseil privé de 1912 établissant que la loi levait tout doute sur le titre de propriété ne mirent un terme à ce conflit.

1945 à 1990

En 1945, le gouvernement fédéral a cherché à régler la controverse en achetant le reste des terres des Sulpiciens et en prenant en charge les obligations de l'Ordre envers les Mohawks. Ces derniers n'ayant pas été consultés à propos de cette entente, ils n'ont jamais considéré qu'elle réglait définitivement leurs revendications. Les terres visées par la transaction de 1945 étaient constituées d'une série de parcelles sur le territoire d'Oka, séparées les unes des autres par des lots privés. D'autres acquisitions faites par le gouvernement fédéral en 1960 et au début des années 80 ne firent qu'ajouter à cette mosaïque. Les propriétés des Mohawks n'étant pas contiguës, il était impossible de créer une réserve au sens de la *Loi sur les Indiens* et il en résultait des problèmes pratiques quant à l'utilisation des terres et aux décisions de gestion prises tant par les collectivités mohawks que non autochtones, et à la coordination des politiques entre les deux groupes.

En 1975, les Mohawks de Kanesatake, de Kahnawake et d'Akwesasne ont déposé conjointement une revendication territoriale globale affirmant leur titre ancestral sur les terres qui faisaient partie de la Seigneurie. Cette revendication a été rejetée au motif que les Mohawks n'avaient pas possédé ces terres de façon continue depuis des temps immémoriaux et que les titres autochtones étaient éteints. En 1977, les Mohawks de Kanesatake ont déposé une revendication particulière qui a été, elle aussi, rejetée en 1986 parce qu'elle ne répondait pas aux critères établis pour ce genre de revendication. Tout en soutenant que les Mohawks de Kanesatake ne détenaient aucun droit de propriété à l'extérieur des terres que le fédéral avait achetées et qu'il leur destinait, le gouvernement canadien s'est engagé à se porter acquéreur d'autres parcelles afin de fournir un territoire uni aux Mohawks.

Le récit des événements de 1990 déborde le cadre du présent document. Toutefois, il convient de remarquer qu'au moment où le conflit devient une confrontation armée, le gouvernement tente de négocier une entente portant sur le regroupement et l'administration futurs des terres des Mohawks de Kanesatake.

1990 à aujourd'hui

Dans son rapport de mai 1991, intitulé *L'été de 1990*, le Comité permanent des affaires autochtones de la Chambre des communes indique que par suite des événements historiques décrits plus haut :

À Kanesatake, la situation territoriale ne correspond nullement au modèle habituel des réserves indiennes du Canada. La situation... est anormale... : les membres de la « bande indienne » de Kanesatake sont des Indiens au sens de la *Loi sur les Indiens*, ont un conseil de bande établi conformément aux dispositions de cette Loi, vivent (depuis 1945) sur des terres domaniales réservées à leur usage... mais ne vivent pas sur des terres ayant clairement le statut de réserve... Par conséquent, il n'existe aucun régime pouvant clairement s'appliquer à la gestion... de ces terres.

Le Comité a par ailleurs souligné l'importance des désaccords qui divisent la collectivité des Mohawks de Kanesatake à propos de la question du leadership. Les traditionalistes, défenseurs des droits et des coutumes, considèrent que le système de gouvernement de la Longhouse (Maison Longue) est le seul légitime, alors que les autres sont favorables à d'autres processus. Le rapport souligne que « la question du leadership des Mohawks doit progresser pour que puisse avancer celle des grandes questions de droits territoriaux... » et que « entre temps, la collectivité de Kanesatake demeure dans l'incertitude juridique et politique... »

Les achats de terres faits par le gouvernement fédéral tout de suite après la Crise d'Oka (106 acres) se sont déroulés sans consultation préalable avec la collectivité de Kanesatake. Un protocole d'entente, en vigueur depuis décembre 1994, stipule que tout achat ultérieur devra se faire en consultation avec la collectivité. Kanesatake couvre maintenant une superficie de 1108,8 hectares (2739,6 acres).

En juin 1999, le Canada et les Mohawks de Kanesatake ont convenu de mettre sur pied une société de développement mohawk qui, en vertu d'un accord de gestion foncière de deux ans, a été chargée de la gestion, de l'utilisation et de l'entretien des 177 propriétés achetées depuis 1990. On estime que cette initiative a grandement contribué à l'entente de l'an 2000.

L'Entente

La décision du Canada et de Kanesatake... de négocier une entente ... a abouti, en juin 2000, à la conclusion de l'Entente concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux par Kanesatake sur son assise territoriale provisoire... Outre les terres situées à Oka et dans les environs, cette assise territoriale englobe la **Réserve de Doncaster** [voir Annexe plus loin], qui occupe 7897,2 hectares (19 513,7 acres) de terres inhabitées dans les Laurentides... et qui appartient conjointement aux Mohawks de Kanesatake et de Kahnawake.

L'une des dispositions déterminantes ...[de ce] projet de loi...met de côté les terres composant l'assise provisoire – autres que la réserve de Doncaster – comme « terres réservées » au sens ...de la *Loi constitutionnelle de 1867*, mais non comme « réserve » au sens de la *Loi sur les Indiens*. Cette précision signifie que les terres des Mohawks de Kanesatake... devront être gérées conformément à l'Entente et aux dispositions du projet de loi, deux instruments propres à la situation de Kanesatake. La réserve de Doncaster est exclue de [cette] mise de côté puisqu'il s'agit déjà d'une réserve.

L'entente ne règle pas les revendications en suspens des Mohawks de Kanesatake sur les terres de la Seigneurie, mais énonce de façon explicite qu'elle ne porte pas atteinte aux positions des parties relativement à ces griefs ou à leur règlement.

L'Entente énumère les domaines dans lesquels les Mohawks de Kanesatake peuvent légiférer en matière d'utilisation et de mise en valeur de leur territoire provisoire. Il convient ici de souligner que l'assise territoriale n'étant pas une réserve, les lois des Mohawks ne pourront pas être annulées par le Ministre comme peuvent l'être les règlements administratifs prévus dans la *Loi sur les Indiens*. Les domaines de réglementation sont notamment : la santé et la qualité de vie, la gestion des ressources fauniques, le respect de la loi et le maintien de l'ordre, la prévention des intrusions, le statut de résident, la construction de bâtiments, le zonage et la circulation. Deux autres domaines, qui ne figurent pas dans la *Loi sur les Indiens*, sont la protection contre les incendies ainsi que la gestion des déchets et la salubrité publique. Le pouvoir de légiférer contre toute utilisation indésirable ou néfaste des terres est particulièrement important au vu des tentatives passées d'ouvrir une décharge publique sur les terres de Kanesatake.

Harmonisation des lois

Le terme « terres avoisinantes » désigne les terres mohawks situées dans la région connue sous le nom de « village d'Oka », terres qui sont séparées les unes des autres par des terres n'appartenant pas aux Mohawks. Des règles particulières s'appliquent à ces

terres. [L'Entente] vise à promouvoir la mise en valeur compatible de propriétés voisines appartenant et n'appartenant pas aux Mohawks. Pour cela, il est exigé que Kanesatake conclue des ententes d'harmonisation avec la municipalité d'Oka avant d'adopter une loi en vertu de laquelle l'utilisation des terres...avoisinantes seraient « sensiblement différentes »... D'après les documents du Ministère, Kanesatake et Oka sont en train de négocier une telle entente d'harmonisation.

Réaction des Mohawks

En vertu de l'Entente, la ratification par le Canada intervient après celle de Kanesatake, qui a eu lieu le 14 octobre 2000. Le processus comprenait un scrutin secret à la majorité simple auquel pouvaient participer les membres de la collectivité âgés d'au moins 18 ans, et l'approbation par une résolution du conseil des Mohawks. En fait, moins de la moitié des votants admissibles, dont le nombre dépassait le millier, ont pris part au vote de ratification. Le compte final (239 voix pour et 237 contre¹ plus 10 bulletins gâtés) indique combien la collectivité des Mohawks de Kanesatake est divisée à propos de l'Entente.

Réaction d'Oka et de Québec

Les documents du Ministère font ressortir le fait que l'Entente répond non seulement aux préoccupations des Mohawks de Kanesatake relativement aux problèmes qu'ils ont connus en ce qui a trait au territoire, mais aussi à ceux de la population d'Oka et de la province de Québec quant au statut juridique des terres mohawks de Kanesatake et au régime juridique qui leur est applicable. Les mêmes documents précisent que l'appui apporté par la municipalité d'Oka à l'Entente et sa participation active aux négociations sur l'harmonisation témoignent d'un plus grand optimisme et d'une meilleure collaboration dans ce domaine...l'Entente est une étape provisoire déterminante d'un processus à long terme destiné à régler les griefs fonciers et les questions de gouvernement en suspens à Kanesatake.

1 La rumeur à Oka et un récent article paru dans *l'Éveil* parlent d'une voix de majorité, tandis que le texte ici en donne deux.

Annexe

La réserve de Doncaster

Pour ceux qui se demandent ce que la réserve de Doncaster, située près de Sainte Agathe, vient faire dans ce tableau, voici pour mémoire ce que l'historien **Serge Laurin** écrit à ce sujet dans son livre *Histoire des Laurentides*, paru en 1995. Le texte lui-même date de 1989.

Au début des années 1850, le canton de Doncaster paraissait un pays bien lointain, enfoui dans la forêt, regorgeant sans doute de gibier, idéal donc comme site d'une réserve pour les Amérindiens. C'est à même ce canton, situé à l'est de Sainte Agathe et au nord de Sainte-Marguerite du Lac Masson, qu'en 1853, le gouvernement du Canada érigea une réserve destinée à recevoir les grouillants Iroquois d'Oka. Mais [...] en 1870, au moment où s'amorce la carrière colonisatrice du curé Labelle, très peu d'Iroquois sont venus s'y installer. Par contre, avant même la fin de la décennie de 1860, des Blancs y ont pris des lots et d'autres entendent les imiter. C'est ainsi qu'avec les années, des colons blancs se font squatters sur des terres appartenant aux Iroquois.

Bientôt, l'existence d'une réserve iroquoise dans Doncaster apparut comme un obstacle à la colonisation de la paroisse de Sainte-Lucie. Au début des années 1880, des squatters blancs en bon nombre, avaient déjà défriché des terres iroquoises et les avaient garnies de constructions diverses. Mais, devant la loi, toutes les terres de la réserve demeuraient la propriété des Iroquois. Aussi, au début des années 1890, le curé de Sainte-Lucie se mettra-t-il à la tête d'un mouvement local désireux de libérer de la mainmise iroquoise les terres convoitées par les colons. Or, de son propre aveu, le gouvernement fédéral ne pouvait unilatéralement vendre ces terres aux colons. Il lui fallait d'abord en obtenir la rétrocession par leurs propriétaires, les Iroquois de Caughnawaga et d'Oka. En 1893, une majorité de la tribu réunie à Caughnawaga refusera de se rendre à cette demande du gouvernement fédéral. En somme, contrairement à ce qui se passait du côté d'Oka, les Iroquois, au regard même de la loi « blanche », étaient reconnus comme les seuls et uniques propriétaires des terres de la réserve de Doncaster.

En 1902, une délégation de squatters menée par le curé, le maire et les conseillers de Sainte Lucie entreprend des démarches auprès du député fédéral du comté, M. Préfontaine. Ce dernier promet d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il empêche les Iroquois de s'emparer des propriétés des squatters et pour, finalement, mettre un terme à cette affaire. Mais les choses traînent en longueur. Le gouvernement fédéral, qui ne peut forcer les Iroquois à lui rétrocéder leurs terres, se rabat sur une autre solution, celle de favoriser plutôt le départ des squatters après dédommagement pour les améliorations qu'ils ont apportées aux terres de la réserve. À l'automne 1903, le gouvernement Laurier octroyait une somme de 11 325 \$ à titre d'indemnité aux squatters forcés de partir. Aux yeux de certains ténors de la colonisation, indemniser les squatters ne réglait aucunement le problème fondamental. Pour eux, la réserve continuerait d'être une entrave au développement de Sainte-Lucie et, plus largement, un obstacle au mouvement de colonisation des Laurentides. Le journal conservateur *La Nation*, qui aurait souhaité voir le gouvernement fédéral exproprier tout simplement les Iroquois à Doncaster au nom des intérêts supérieurs de la colonisation, laissait transparaître son amertume dans des propos teintés de racisme. Selon lui, en effet, cette victoire iroquoise allait permettre aux Iroquois « de molester les habitants de Sainte-Lucie, leur créer toutes sortes d'ennuis, de procès et de querelles comme en usent si largement leurs congénères d'Oka »; or, il n'y a pas pires ennemis de l'agriculture et de la colonisation que ces « [...] sauvages indolents et chicaniers [...] de tristes colons et d'étranges voisins ». Cette fois, cependant, la loi des « Blancs » avait tourné à la faveur des « Sauvages ». La réserve de Doncaster demeurera la propriété commune des Iroquois de Caughnawaga et d'Oka, mais n'atteindra jamais le développement souhaité par les autorités politiques canadiennes. Elle est restée presque inhabitée jusqu'à nos jours¹.

¹ Serge Laurin, *Histoire des Laurentides*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 73-74.

Kanesatake : une autre histoire

Sous cette rubrique, *Okami* se propose de publier désormais des textes présentant le point de vue des Mohawks sur l'histoire d'ici. Le texte qui suit est tiré de *At the Wood's Edge*¹ de **Brenda Katlatont Gabriel-Doxtater et Arlette Kawanatatie Van den Hende**. La traduction est de Rosemarie Bélisle.

La réalité de Kanehsatà:ke et le mythe de 1721

Un mythe, nous dit le dictionnaire, est « une vue de l'esprit fondée non pas tant sur les faits que sur ce qui nous convient ». Bien qu'un mythe contienne des éléments de vérité, il est le plus souvent formé de « demi vérités ». Un mythe est « l'expression de sentiments profonds ressentis en commun ». Les sentiments ressentis en commun sont le produit d'un savoir communément accepté. Par exemple, quand Christophe Colomb a franchi la mer océane en 1492, il était universellement reconnu que la Terre était plate et la plupart des gens pensaient que ses navires, rendus au bout du monde, tomberaient dans le vide. Cette croyance reposait sur un savoir acquis par l'interprétation de renseignements incomplets ou insuffisants. Les mythes ont un pouvoir bien à eux, ils vivent indépendamment de nous, et avec le temps, ils « s'inscrivent dans l'idéologie d'une société ». L'histoire, et notre façon de la considérer, donne naissance à des mythes. Le peuple de Kanehsatà:ke² voit l'histoire d'une façon. La société euro canadienne la voit d'une autre façon et a été en mesure de façonner l'histoire selon sa convenance. L'histoire de Kanehsatà:ke telle qu'elle est actuellement connue – soit que le village existe depuis que le Séminaire de Saint-Sulpice est venu établir une mission ici en 1721 – témoigne des sentiments ressentis en commun et du savoir communément accepté des Euro Canadiens. Le savoir et la tradition orale du peuple de Kanehsatà:ke en sont totalement absents. Cette histoire se compose donc de demi vérités et est à toutes fins utiles, un mythe.

En l'an 1721, raconte l'histoire devenue un mythe, tandis que le vent glacial de février balayait la terre baptisée Nouvelle-France par les Européens, un

groupe d'Onkwehón:we³ et un prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice quittèrent la mission sulpicienne du Sault-au-Récollet sur la rive nord de l'île de Montréal et entreprirent de cheminer vers l'ouest sur les eaux gelées de la Rivière des Prairies. Ils avançaient, chaussés de raquettes ou tirés sur des toboggans. Puis, là où la Rivière des Prairies s'unit au fleuve Saint-Laurent et à la rivière des Outaouais, les voyageurs prirent vers le nord et entrèrent dans le lac des Deux-Montagnes. Lentement, ils avancèrent sur le lac jusqu'à ce qu'ils arrivent à leur destination : la Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, sur la rive nord-ouest. Dans ce lieu inhabité et sauvage, le prêtre et son groupe commencèrent une nouvelle vie ensemble. En ce lieu, le Séminaire de Saint-Sulpice créa une mission indienne; en ce lieu les Indiens vinrent s'installer et en ce lieu vivent encore aujourd'hui leurs descendants.

Ce récit romantique et poignant de la fondation de Kanehsatà:ke trouve son origine dans un autre mythe plus grand et plus fort : celui de l'héroïsme européen. Cet autre mythe fait surgir les images d'une époque héroïque où les Français sont venus en cette contrée rude et sauvage y répandre les nobles traditions religieuses de l'Europe aux pauvres habitants non civilisés de ce Nouveau Monde. Les Jésuites furent les premiers, suivis par les Sulpiciens et quelques autres communautés religieuses françaises. Les nouvelles reçues périodiquement des Vieux Pays soutenaient ces hommes et ces femmes dans leur labeur. En retour, leurs écrits et leurs occasionnelles visites en France nourrissaient chez les Européens la certitude qu'en apportant ainsi leur haut niveau de civilisation aux autres, ils faisaient progresser tous les peuples de la terre.

Qu'en est-il donc du mythe de 1721 et quelles images fait-il surgir à l'esprit? Le récit en a été fait tant et tant de fois, par les historiens comme par bien d'autres qui, pour diverses raisons, se sont intéressés au sort de notre communauté. En fait, cette version de l'histoire de Kanehsatà:ke a été répétée tant de fois qu'elle a pris des allures de tradition populaire et est désormais acceptée dans presque tous les milieux. L'histoire a commencé lorsque le Roi de France a concédé le territoire de Kanehsatà:ke au Séminaire de Saint-Sulpice et cette version est considérée comme le seul récit authentique des premiers temps de notre village. Ce récit est si prenant et si fabuleux qu'il a atteint des proportions mythiques et que toutes les autres preuves de l'existence de Kanehsatà:ke avant l'arrivée des Sulpiciens en ont été reléguées dans l'ombre.

Depuis 1721, cette version de nos origines a servi plusieurs fois à convaincre les tribunaux et les plus hautes instances gouvernementales du fait que les Kanehsatà'kehro:non⁴ n'ont aucun droit légitime au territoire sur lequel ils vivent. Elle a aussi servi plusieurs fois à affirmer, puis finalement à donner force de loi, aux prétentions du Séminaire de Saint-Sulpice à la propriété des lieux.

L'extraordinaire absence de curiosité des historiens et des gouvernements à l'endroit des origines lointaines de Kanehsatà:ke et l'absence de tout effort visant à pousser plus loin l'enquête et la recherche d'information est pour le moins étonnante et montre à quel point la version du Séminaire est aujourd'hui dominante. Cette version de l'histoire est une parfaite illustration du principe de la *Terra Nullius* dont traite Boyce Richardson dans un récent ouvrage⁵. « *Terra Nullius*, écrit Richardson, territoire vide de toute présence humaine. Voilà le principe juridique qu'invoquent les Européens lorsqu'ils débarquent en Amérique du Nord. Ils tentent de justifier leur prise de possession du territoire en faisant valoir que nul ne l'occupait avant eux. »

Il ne fait aucun doute qu'en 1721, ou dans les environs de cette date, un groupe d'Onkwehón:we, accompagné par un prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, est venu s'établir à Kanehsatà:ke. Il ne fait aucun doute que les Sulpiciens ont fondé une mission et que les descendants de ce groupe d'Onkwehón:we vivent aujourd'hui à Kanehsatà:ke. Ces faits sont parfaitement documentés. Mais au-delà de ce récit simpliste se trouve une longue et riche tradition orale, d'autres pièces à conviction et les résultats de fouilles archéologiques qui établissent clairement que le territoire était au moins occupé bien avant l'arrivée des Sulpiciens. Même un parcours cursif de certains écrits de l'époque coloniale suffit à révéler l'existence en ces lieux d'un établissement humain antérieur à la venue des Sulpiciens. Il se trouve donc manifestement d'autres éléments de preuve que ceux qu'avance le Séminaire de Saint-Sulpice. Ce n'est qu'en étudiant toutes les preuves et en laissant s'exprimer tous les points de vue que se fera la lumière sur notre passé.



¹ *At the Wood's Edge* a été publié en 1995 par le Kanesatake Education Center. Il s'agit, comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage, d'une Anthologie de l'histoire du peuple de Kanehsatà:ke. L'extrait cité ici se trouve aux pages 20 à 23.

² Cette façon d'écrire le nom de Kanesatake respecte la graphie du nom en langue mohawk.

³ Mot de la langue mohawk qui signifie les premiers habitants ou les peuples qui étaient là à l'origine.

⁴ Mot de la langue mohawk qui signifie les habitants ou le peuple de Kanesatake.

⁵ Boyce Richardson, *People of Terra Nullius: Betrayal and Rebirth in Aboriginal Canada*, Douglas & McIntyre, Vancouver/Toronto, 1993.

Généalogie autochtone¹

Pierre Bernard

Descendance de Joseph SAKOKEHTE, 3^e Génération (suite)²

5. **Anne SKANAIEHA** n. 1786-02-10, Oka, 1786-02-10, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., m. (1) 1802-08-16, à Oka, L'Annonciation, Félix-Kaiewatha DICAIRE, n. 1786-02-10, Oka, 17 --0, (fils de Joseph-Marie-Kaneniageron DICAIRE et Catherine KAONWINETHA) nation: Iroquoise., d. 1814-07-22, Oka, L'Annonciation, sépulture: 1814-07-28, Oka, L'Annonciation, m. (2) 1824-02-09, à Oka, L'Annonciation, Irénée SAKOWICHE, n. 17 --0, Sault St-Louis, d. 18 --0, m. (3) 18 --, Léon ORONHIATAKON, n. 18 --, d. 18 --. Anne décès: 18 --0, sépulture: 18 --0. Iroquoise. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52. DESSUREAULT, Christian, "La Seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, 1780-1825, p.51. Félix-Kaiewatha: Iroquoise. Inhumé, privé des honneurs de l'église pour cause d'ivrognerie, noyé le 16-07-1814. Irénée: Iroquoise.

Enfant(s):

- i **Hélène AIONWATA** n. 1801-10-0, 1802-08-14, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 18 --.
- ii **Vincent DICAIRE-DICKER** n. 1803-06-28, Oka, 1803-06-28, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1803-07-20, Oka, sépulture: 1803-07-20, Oka, L'Annonciation. Iroquoise.
- iii **Catherine-Tiohentatie DICAIRE** n. 1804-08-11, Oka, 1804-08-12, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., m. 1817-11-17, à Oka, L'Annonciation, Jean-Baptiste-Anenharison NELSON, n. 1795-06-09, Oka, nation: Iroquoise., d. 1896-07-04, Oka. Catherine-Tiohentatie décès: 1819-09-07, Oka, sépulture: 1819-09-09, Oka, L'Annonciation. Iroquoise. Jean-Baptiste-Anenharison: Chef Iroquoise. Réf: PARISEAU, Claude, "LES TROUBLES DE 1860-1880 À OKA", p.59. S.H.O. Descendant. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52.
- iv **Thérèse DICAIRE** n. 1806-06-03, Oka, 1806-06-03, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1806-09-15, Oka, sépulture: 1806-09-16, Oka, L'Annonciation. Iroquoise.
- 17. v **Marie-Josephite-Kaiatanoron DICAIRE** n. 1807-09-13.
- vi **Marguerite AIONWAHTA** n. 1809-11-12, Oka, 1809-11-13, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1809-12-0, Oka, sépulture: 1809-12-31, Oka, L'Annonciation. Iroquoise.
- vii **Félix DICAIRE** n. 1809-11-13, Oka, 1809-11-13, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1809-12-0, Oka, sépulture: 1809-12-13, Oka, L'Annonciation. Iroquoise.
- viii **Pierre DICAIRE** n. 1810-10-14, Oka, 1810-10-14, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1812-09-0, Oka, sépulture: 1812-09-19, Oka, L'Annonciation. Iroquoise.
- ix **David-Thomas-Tahatie DICAIRE** n. 1814-02-07, Oka, 1814-02-08, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 18 --0, sépulture: 18 --0. Iroquoise. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52.
- x **Louis TASSENNONTIE** n. 1824-11-18, Oka, 1824-11-18, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1825-05-31, Oka, sépulture: 1825-06-01, Oka, L'Annonciation. Iroquoise.
- xi **Suzanne SAKOWICHE** n. 1826-01-31, Oka, 1826-02-01, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 18 --0. Iroquoise.
- xii **Cécile SAKOWIHA** n. 1828-06-15, Oka, 1828-06-15, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1828-07-02, Oka, sépulture: 1828-07-03, Oka, L'Annonciation. Iroquoise.
- 18. xiii **Marguerite TEKAHAWAKWEN** n. 18 --0.

6. **Marie-Anne NIKANONNIAHA** n. 1788-01-27, Oka, 1788-01-28, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., m. (1) 1802-09-27, à Oka, L'Annonciation, Antoine-Thomas WATIORARINE, n. 1789--0, 17 --0, (fils de Ignace SANATIEN et Thérèse KONWAKARENARTI) nation: Iroquoise., d. 1834-08-04, Oka, sépulture: 1834-08-04, Oka, L'Annonciation, m. (2) 1835-01-26, à Oka, L'Annonciation, Louis-Michel ANEWARIIO, n. 1794-08-11, Sault St-Louis, 1794-08-11, Sault St-Louis, (fils de Ignace SENTASETSI et Marie KONWATIENSE) nation: Iroquoise., d. 18 --0. Marie-Anne décès: 1851-08-28, Oka, sépulture: 1851-08-29, Oka, L'Annonciation. Iroquoise. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52. Antoine-Thomas: Iroquoise. Mort du choléra. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52. Thomas a adoptée Marie-Skonwaieren ROBIDOUX, fille de Jacques-Agustin-Katarontie et Marie- Madeleine SKAWENNATIE. Louis-Michel: Iroquoise.

Enfant(s):

- i **Laurent WATIORARINE** n. 1805-02-22, Oka, 1805-02-22, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 18 --0. Iroquoise.

7. **Marie KAKWIRAES** n. 1790-02-28, Oka, 1790-03-01, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., m. (1) 1815-01-09, à Oka, L'Annonciation, Thomas-Kanewatirhon-Atiennhe ÉTIENNE, n. 17 --0, Sault St-Louis, (fils de Kaheroton ÉTIENNE et Martine*) d. 1856--0, Pays-d'en-Haut, m. (2) 1854-02-21, à Oka, L'Annonciation, Michel NIHAWENNASA-TEHAIONWAKWA, n. 1776-03-16, Sault St-Louis, 1776-03-16, Sault St-Louis, (fils de Thomas TEHATSINNIATE et Marie TEIOTINNAIEON) nation: Iroquoise., d. 18 --. Marie décès: 18 --0, sépulture: 18 --0. Iroquoise. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52. Thomas-Kanewatirhon-Atiennhe: ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52.

Enfant(s):

- 19. i **Véronique-Scholastique KANATSIKAS** n. 1817--0.

8. **Suzanne-Marguerite KARENHAES** n. 1794-04-03, Oka, 1794-04-03, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., m. (1) 1808-10-03, à Oka, L'Annonciation, Ignace AIATOWES-KAIENTONWE, n. 1793-__-0, nation: Iroquoise., d. 1809-06-11, Sault St-Louis, sépulture: 1809-06-12, Sault St-Louis, m. (2) 18 __-0, Georges CARON, n. 1813-__-0, d. 1871-10-0, Oka, sépulture: 1871-10-31, Oka, L'Annonciation. Suzanne-Marguerite décès : 1876-12-16, Oka, sépulture: 1876-12-17, Oka, L'Annonciation. Iroquoise. Elle avait éconduit Sose ONASAKENRAT, Louis-Frisé KANENRAKENHIATE, Louis BEAUVAIS et Joseph-Sose-Tiokate DENYS, durant les troubles 1860-1880. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52. Ignace: Iroquois. Ignace aurait été dévoré par les loups. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52.
Enfant(s):
 20. i **Anastasie-Tsioiehon CARON** n. 1832-__-0.
9. **Charles ANATARAS** n. 1797-05-05, Oka, 1797-05-05, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., m. (1) 1818-01-07, à Oka, L'Annonciation, Élizabéth KARRONNENS, n. 1794-02-11, Oka, 1794-02-11, Oka, L'Annonciation, (fille de Thomas-Kanewatirhon WATHA et Monique WENTHA) nation: Iroquoise., d. 1843-10-06, Oka, sépulture: 1843-10-08, Oka, L'Annonciation, m. (2) 18 __, Agathe KAHENWINETHA, n. 1801-__-0, d. 1867-02-05, Sault St-Louis, sépulture: 1867-02-06, Sault St-Louis. Charles décès : 1832-08-30, Oka, sépulture: 1832-08-30, Oka, L'Annonciation. Iroquois. Mort du choléra. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52. Élizabéth: Iroquoise. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52.
Enfant(s):
 i **Charles NICHOLAS-MOSES** n. 18 __-0, 18 __-0, nation: Iroquoise., d. 1832-08-0, Oka, sépulture: 1832-08-30, Oka, L'Annonciation.
 21. ii **Anne KONWENTSIONI** n. 18 __-0.
 iii **Cécile IONATAIEWAS** n. 18 __-0, nation: Iroquoise., d. 18 __. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52.
 22. iv **Nicolas-Tekanatoken COLE** n. 1821-07-12.
 23. v **Félicité-Tekawennaronwe MOSES** n. 1823-05-24.
 vi **Thérèse-Anataras NICHOLAS-MOSES** n. 1823-05-24, Oka, 1823-05-24, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 18 __-0. Iroquoise.
 vii **Suzanne NICHOLAS-MOSES** n. 1825-05-06, Oka, 1825-05-06, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1838-07-25, Oka, sépulture: 1838-07-26, Oka, L'Annonciation. Iroquoise.
 24. viii **Moïse TARONHIAWAKON-TEKANATOKEN** n. 1827-05-31.
 ix **Félix NICHOLAS-MOSES** n. 1829-04-29, Oka, 1829-04-29, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1829-04-29, Oka, sépulture: 1829-04-29, Oka, L'Annonciation. Iroquois.
 25. x **Jean-Sohenres NICHOLAS-MOSES** n. 1831-10-07.
10. **Angélique-Rose KWENNOTAS** n. 1799-08-30, Oka, 1799-08-31, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., m. 1815-07-24, à Oka, L'Annonciation, Joseph-Awennaniio GABRIEL, n. 1798-03-22, Oka, 1798-03-22, Oka, L'Annonciation, (fils de Thomas-Kanewatirhon WATHA et Monique WENTHA) nation: Iroquoise., d. 18 __-0, sépulture: 18 __-0. Angélique-Rose décès : 1850-08-23, Oka, sépulture: 1850-08-24, Oka, L'Annonciation. Iroquoise. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52. Joseph-Awennaniio: Iroquois. ANQ. Micro-film 6539, Doc. 52.
Enfant(s):
 26. i **Monique-Teiawenhate GABRIEL** n. 1817-01-21.
 27. ii **Gabriel-Morris-Joseph-Karhatase GABRIEL** n. 1819-11-05.
 28. iii **Louise TEWAKERAKWA** n. 1819-11-05.
 iv **Suzanne-Kahawitha GABRIEL** n. 1821-12-20, Oka, 1822-02-20, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1823-08-02, Oka, sépulture: 1823-08-02, Oka, L'Annonciation.
 v **Agathe-Onwennanion GABRIEL** n. 1824-03-08, Oka, 1824-03-08, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 18 __-0, sépulture: 18 __-0. Iroquoise.
 29. vi **Anne-Nikawennaha GABRIEL** n. 1826-03-10.
 30. vii **Marie-Anne-Atewennahine GABRIEL** n. 1828-02-10.
 viii **Gabriel ONWENNANION** n. 1830-01-25, Oka, 1830-01-25, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 18 __-0. Iroquois.
 ix **Catherine AWENNONANION** n. 1831-12-17, Oka, 1831-12-17, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., d. 1839-04-16, Oka, sépulture: 1839-04-17, Oka, L'Annonciation.
 x **Marie KATENIES** n. 1833-12-10, Oka, 1833-12-10, Oka, L'Annonciation, nation: Iroquoise., m. 1853-02-08, à Sault St-Louis, Pierre ORONHIATAKON, n. 1828-11-10, Sault St-Louis, 1828-11-10, Sault St-Louis, (fils de Jean-Baptiste SAKOIATENTHA et Agnès KANAKWINE) d. 18 __-0. Marie décès : 18 __-0. Iroquoise.

¹ Dans cette généalogie, seulement les personnes ayant des descendants sont numérotées.

² Voir : OKAMI, Vol. XVI, No. 1, printemps 2001, pp. 26-27

Nouvelles brèves

Kontirennotatie



Vous les avez peut-être vues à la télé dernièrement, ces femmes de Kanehsatake, nos voisines, qui interprètent des chants traditionnels autochtones. Elles ont participé au spectacle de clôture des fêtes de la Grande Paix, à la Place des Arts, spectacle qui a été retransmis à la télé en

septembre. Pour les écouter plus longuement, et pour les encourager à continuer, pourquoi ne pas acheter leur disque? Il est en vente dans divers commerces d'Oka et de Kanehsatake, notamment à la boutique d'artisanat Skawanes.

Notre patrimoine sonore

La Société d'histoire d'Oka entreprend de diffuser sur disque compact un certain nombre d'enregistrements audio recueillis au fil des ans. Nous avons choisi en premier lieu de mettre en valeur les documents sonores du fonds Marinier. Il s'agit pour l'essentiel d'enregistrements réalisés dans les années 50 et 60 par le père René Marinier, p.s.s. Certains de ces documents sont à caractère religieux, comme la messe d'enterrement du Pape Paul VI, mais d'autres sont de longues entrevues avec des membres de la famille Marinier. À signaler, le savoureux récit que fait Osias Marinier de son voyage en Floride.

Les disques suivants sont en vente au coût de 10 \$ chacun.

Osias Marinier, *Voyage* (2 disques)

Hormidas Marinier, *Souvenirs* (2 disques)

René Marinier, p.s.s., *25^e et 40^e anniversaires de sacerdoce*

Philosophie – Funérailles du Pape Paul VI (4 disques) et récit par René Marinier de son voyage à Rome (1 disque)

Dons

En juillet 2001, le **Mouvement pour la paix et la justice à Oka/Kanesatake**, qui avait été créé à l'occasion de la crise d'Oka en 1990, a mis définitivement fin à ses activités. Les responsables de ce mouvement, M^{mes} Myra Cree, Solange Gagnon et Lucie Massé, ont alors choisi de remettre leurs archives à la SHO, ce qui nous a permis d'entrer en possession des procès-verbaux d'assemblées et autres documents témoignant des activités du MPJOK, mais aussi de plusieurs livres, rapports, revues et coupures de journaux traitant d'Oka, de la question amérindienne et de la crise de 1990. Ces documents peuvent désormais être consultés au Centre d'archives de la SHO.

En septembre 2001, **M. Pierre Chicoine** a remis à la SHO des documents du Cercle récréatif Oka (CRO) dont les dates extrêmes sont du 25 mars 1946 à décembre 1955, de même qu'un certain nombre de pièces non datées. Ce don comprenait aussi plusieurs revues CRO, dont les dates extrêmes sont du 28 juin 1947 au 9 septembre 1955. Notre collection de revues CRO s'est donc enrichie, mais n'est pas encore complète. Si certains d'entre vous possédez des numéros qui pourraient compléter notre collection, n'hésitez pas à penser à nous, car ce serait bien de laisser à la postérité la collection complète de ces petits bulletins qui témoignent d'une époque où les loisirs à Oka n'étaient ni laissés au hasard, ni pris à la légère.

Les **Chevaliers de Colomb** ont récemment mis fin aux activités du sous-conseil d'Oka et ont liquidé leurs biens. Ils ont eu la générosité de faire don à la SHO du solde de leur compte en banque.

M. Yvon Beaupré nous a fait don d'une cafetière.

Merci à tous ces donateurs.

Erratum

Dans le précédent numéro d'Okami, deux lignes de texte nous ont fait faux bond. À la page 24, au bas de la colonne de droite, il fallait lire : **Intégré à la communauté puritaine, René de Noyon a grandi à Deerfield sous le nom de Aaron Denio.** Toutes nos excuses à nos lecteurs.

Merci à nos commanditaires

METRO

Supermarché Oka inc.

31, rue Notre-Dame
Oka (Québec)
J0N 1E0

PIERRE BELISLE PHARMACIEN



135, rue Notre-Dame, Oka, Québec, J0N 1M0

Membre affilié
au réseau

Tél. : (450) 479-8448

Fax : (450) 479-6166

CLINIQUE
Santé



Site Web : www.abbayeoka.com



**Le Magasin
de l'Abbaye**
(La trappe d'Oka)

Tél. : (450) 479-6170
1-866-479-6160

JUDE-POMME

Jude B. Lavigne

223, rang Sainte-sophie,
Oka (Québec) J0N 1E0

Pommes – Poires – Prunes



Tél. : (450) 479-6080 – Fax : (450) 479-8212 – www.judepomme.com



2020, chemin d'Oka
Oka (Québec) J0N 1E0

Tél. : (450) 479-8365
Télec. : (450) 479-6250

Internet : <http://www.sepaq.com>
Courriel : parc.oka@sepaq.com



CARREFOUR DU BRICOLEUR D'OKA LTÉE

265, rue Saint-Michel
Oka (Québec) J0N 1E0
Tél. : (450) 479-8441
Fax : (450) 479-8482



LE CENTRE DE LA RÉNOVATION



La Caisse populaire d'Oka

Édifice Vézina
100, rue Notre-Dame
Oka (Québec) J0N 1E0

*Pour la gestion de votre patrimoine,
nous vous offrons les services
d'un planificateur financier.*

Rencontrez M. Martin Houde, pl. fin.,
Tél. : (450) 479-6675 – poste 440

Planificateur financier et représentant en épargne collective pour le compte de
Les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc. cabinet de services financiers



Merci à nos commanditaires

Niocan inc.

Niobium Canada

La noble histoire de la région d'Oka trouve ses assises dans sa géographie, ses ressources naturelles, son peuple et ses institutions. Mais l'histoire n'est pas qu'un regard vers l'arrière. Elle évolue constamment au rythme de ses activités quotidiennes, de l'épanouissement de ses résidents et de leur vision du futur.

Niocan est fière de faire partie de cette vision avec un projet d'avenir pour les gens d'ici, conçu et adapté pour le milieu. Un projet qui permettra aux Okaïs et aux générations futures de tirer profit des ressources naturelles qui lui ont été léguées, d'y approfondir leurs racines dans la communauté et de laisser leur marque dans l'histoire de la région.

Niocan, un projet de développement économique modèle, qui respecte l'environnement et qui donnera un souffle de vie à une histoire qui ne connaîtra jamais sa fin.



Monique Therrien

55, rang Saint-Hippolyte
Oka (Québec) J0N 1E0
(450) 479-1020
Téléphone, télécopieur et ATS
Courriel : motamot@videotreon.ca



Gilles Masson
propriétaire

Dagenais Masson Auto Service Inc.
141, rue Notre-Dame
Oka (Québec) J0N 1B0
Tél. : (450) 479-8378/79

**Freins
Direction
Silencieux
Suspension
Traction avant**



10291, rang de La Fresnière, Mirabel, St-Benoît J7N 3M3
Tél. : (450) 258-2713 • Fax : (450) 258-2708 • 1-800-265-miel
www.intermiel.com • intermiel@sympatico.ca



Husereau & Frère 2000 S.E.N.C.

Luc et Mariette Husereau

211, rang Sainte-Sophie
Oka (Québec) J0N 1E0
Tél. : (450) 479-8762
Fax : (450) 479-1199
E-Mail : lucoka@sympatico.ca





Texte au bas des armoiries :

Coupé, au chef d'azur, une montagne d'or chargée de trois chapelles d'argent avec leurs croix de même.

Au point d'Honneur, un doré or posé En tasce dans un lac d'azur

En Mi-partie, à dextre d'argent et à senestre De gueule, sur le tout, un livre d'or ouvert, Séparé par signet, avec les inscriptions : «Pro-Memoria» et «aperio-Libro»
André de Pagès

Buts et objectifs de la Société

Grouper toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire d'Oka et sont désireuses de participer à des rencontres, études, recherches ou autres activités permettant de mieux connaître l'histoire d'Oka.

Soutenir l'intérêt de la population locale pour les événements et faits historiques qui ont marqué la naissance et le développement de la région.

Veiller à la conservation et à la mise en valeur des sites, monuments, documents et autres objets à caractère historique.

Publier et diffuser ou susciter la publication et la diffusion de tout article, périodique, bulletin, brochure, revue, volume ou autres écrits relatant des faits et situations du passé ayant trait à la vie et aux mœurs de la population.

Favoriser la recherche et les visites éducatives sur l'histoire régionale en fournissant, dans la mesure du possible, aux différentes institutions, l'information et les documents de référence nécessaires.

Encourager l'utilisation du contexte historique régional d'Oka à des fins culturelles et touristiques.

Promouvoir la protection du patrimoine et effectuer des recherches sur la généalogie et l'histoire.

Dépositaires à Oka

LE MAGASIN DE LA TRAPPE
SUPERMARCHÉ MÉTRO
LE CARREFOUR DU BRICOLEUR D'OKA
DÉPANNEUR À L'ENTRÉE DU VILLAGE
CENTRE D'ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'OKA

1500, chemin Oka
31, rue Notre-Dame
265, rue Saint-Michel
11, rue Notre-Dame
183, rue des Anges

Bulletin d'adhésion

DATE _____

Voici ma cotisation pour un an : Membre 20 \$ ☐ Nouveau membre ☐
Couple 30 \$ ☐ Renouvellement ☐

Ci-joint mon chèque pour un an : SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'OKA
183, RUE DES ANGES OKA QC J0N 1E0

Nom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____ N° de téléphone : (____) _____

La cotisation vaut pour l'année au cours de laquelle elle est payée et donne droit aux OKAMI précédents, s'il y a lieu. Cependant, une cotisation versée après le 1^{er} novembre s'applique à l'année suivante. Le numéro de membre figure en haut à gauche dans l'étiquette d'adresse.

Kontirennotatie

« elles entrent dans l'avenir en chantant »

Voilà le nom que ces « femmes de Kanesatake » ont donné à leur groupe de chant traditionnel mohawk.



Animées par le seul plaisir de chanter ensemble, elles ont peu à peu redonné vie à une tradition très ancienne.

Au bout d'un moment, elles ont fait un disque.

Puis, dans leurs beaux costumes chatoyants, elles ont participé au grand spectacle de clôture des fêtes du tricentenaire de la Grande Paix de Montréal, le 4 août 2001 à la Place des Arts, co-animé par Richard Séguin et Florent Vollant. Leurs chants envoûtants, aux sonorités gutturales, venaient de loin et sonnaient vrai. Elles ont été le clou de la soirée. Bravo les filles !



Société canadienne des postes
Envoi de publications canadiennes
Contrat de vente no 0182842
Port payé à Oka Qc J0N 1E0

EXPÉDITEUR :
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'OKA
183, RUE DES ANGES
OKA QC J0N 1E0